

Le Tétarot

la page municipale de Colondannes n°8

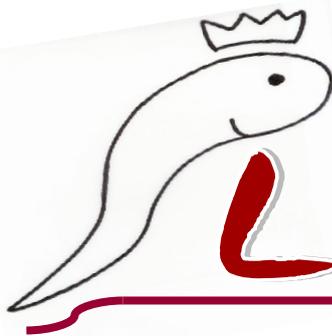


Vue depuis Pertu



Le Petit Bougoueix

Directeur de la publication: V. Caboche responsable édition: P. Elle Crédits photos: V. Caboche F. Parcher L. Caboche



Le Tétarot

Le mot du Maire



Bonjour à toutes et à tous,

Ce nouveau numéro du Tétarot témoigne de notre volonté de communiquer avec vous pour vous informer sur la gestion et la vie de la commune.

Ce bulletin vous rappellera les événements marquants du 2eme semestre 2015.

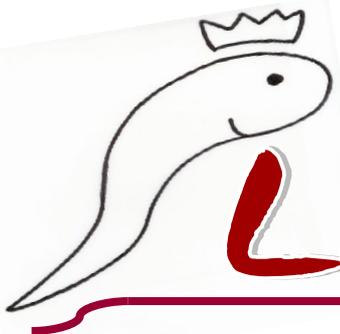
Je souhaite que les contacts et les échanges que nous entretenons nous aident à être plus proches et plus solidaires les uns des autres, à maintenir des activités sans lesquelles la vie disparaît, à garder les yeux ouverts pour vivre en bonne harmonie.

L'équipe du conseil municipal se joint à moi pour présenter à toutes et à tous, habitants de la commune et lecteurs du Tétarot, nos vœux les meilleurs.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants sur notre commune et à tous une bonne et heureuse année 2016 aussi bien dans votre cadre familial que dans celui de votre vie professionnelle.

Belle année 2016 et bonne lecture.

Votre Maire,
VALERIE CABOCHE



Le Tétarot

LA SALLE DES LOISIRS



Pour ce nouvel hiver, notre « salle polyvalente » qui devient « salle des loisirs », a mis son nouveau manteau.

Après plusieurs mois de travaux, la salle des loisirs est maintenant prête pour affronter le froid. Toutes les ouvertures ont été changées. L'isolation a été améliorée, du plafond jusque sous le bardage des murs extérieurs. Le chauffage a également été changé.

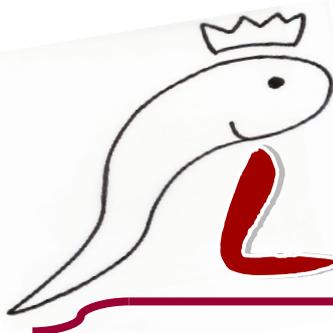
Compte tenu du montant définitif des travaux (53.656€ HT), les subventions d'ores et déjà allouées à la commune s'élèvent à :

- ◆ conseil départemental : 10 731 € (20%)
- ◆ DETR (Etat) : 21 462 € (40%)

La communauté de communes devrait également participer à hauteur de 20 %



Nous déplorons
les dégradations et
actes d'incivilité
sur les murs de la
salle après un
week-end de
location.



Le Tétarot

Travaux de voirie

En 2015, les travaux relatifs à la voirie se sont élevés à 28 506 €.

Le point à temps et le bitumage ont été confiés à EVOLIS 23(ex SIERS) pour 26 109 €.

L'entreprise Vizières-Lépinat est intervenue pour la somme de 900 €. Le reste, soit 1 497 €, représente le montant des acquisitions d'équipements de sécurité (buses et panneaux de signalisation).

Eurovia est intervenue, à titre gratuit, pour remettre en état les caniveaux qui se descellaient dans la traversée du bourg et installer des poteaux pour leur protection aux endroits sensibles.

En partenariat avec les services du Conseil Départemental, des travaux de sécurité pourront être envisagés :

- ◆ au niveau de l'Allée des Platanes pour la circulation des piétons et notamment des élèves qui se rendent dans le bourg pour prendre le car scolaire
- ◆ après comptage des véhicules, sur la route de Naillat

Réseau d'eau

La collectivité a dépensé 19 538 € pour l'alimentation en eau potable en 2015 : entretien du réseau, électricité, analyses d'eau, reprises ou création de branchements, grosses réparations sur le réseau.

Les débits des sources étant actuellement toujours bas, l'entreprise EBL a prévu d'attendre le printemps pour le nettoyage des réservoirs.

Travaux de bâtiments

Le crépi des façades Nord, Ouest et Est de la mairie est très ancien. Il se décolle par plaque et sera refait prochainement afin d'éviter tout risque pour les usagers.

Une demande de subvention DETR a été déposée à la Préfecture pour ces travaux.

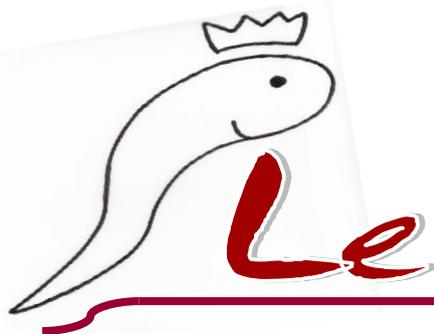
Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Dans sa séance du 3 Novembre 2015, le conseil municipal a voté contre la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet de la Creuse, considérant que les arguments développés pour justifier un projet avec quatre grandes communautés ne paraissaient pas pertinents, que les délais imposés par le Préfet ne permettaient pas le débat démocratique, que c'est aux communes de décider de leur regroupement sur la base d'adhésion libre à un projet commun, que les intercommunalités doivent respecter la notion de proximité et être de taille humaine et qu'enfin, il n'existait pas actuellement de projet de territoire.

Auberge du Prieuré

Ioana Laraud va quitter l'Auberge du Prieuré à la fin du 1er semestre 2016 car elle a choisi de devenir propriétaire.

Des démarches sont entreprises pour trouver un remplaçant.



Le Tétarot

Desserte d'un terrain communal par les réseaux

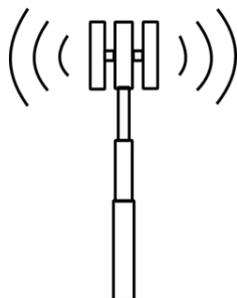
Le conseil municipal a décidé d'affecter le montant alloué par le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes, soit la somme de 5 300 €, à la réalisation de travaux pour la desserte du terrain communal de la Vieu Creuse par les réseaux (eau, électricité et Télécom).

L'entreprise EBL doit programmer les travaux pour le début de l'année 2016.

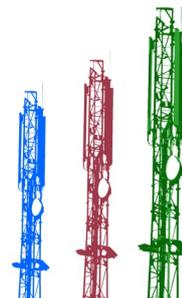
Départ d'un employé communal

La convention signée avec Pôle Emploi pour le poste de Francis Ledon n'a pas pu être renouvelée en raison de son arrêt maladie à la date d'échéance de son contrat le 3 octobre 2015.

Relais de téléphonie mobile



Afin d'améliorer la qualité des services de téléphonie, la couverture du territoire, tout en optimisant les infrastructures présentes, les antennes situées à Pierres Aubes feront l'objet d'une évolution technologique dans le cadre d'un accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de SFR et Bouygues Télécom.



Monoxyde de carbone : prévention

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

Faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

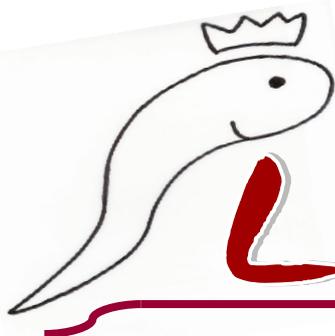
Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.

N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments..

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

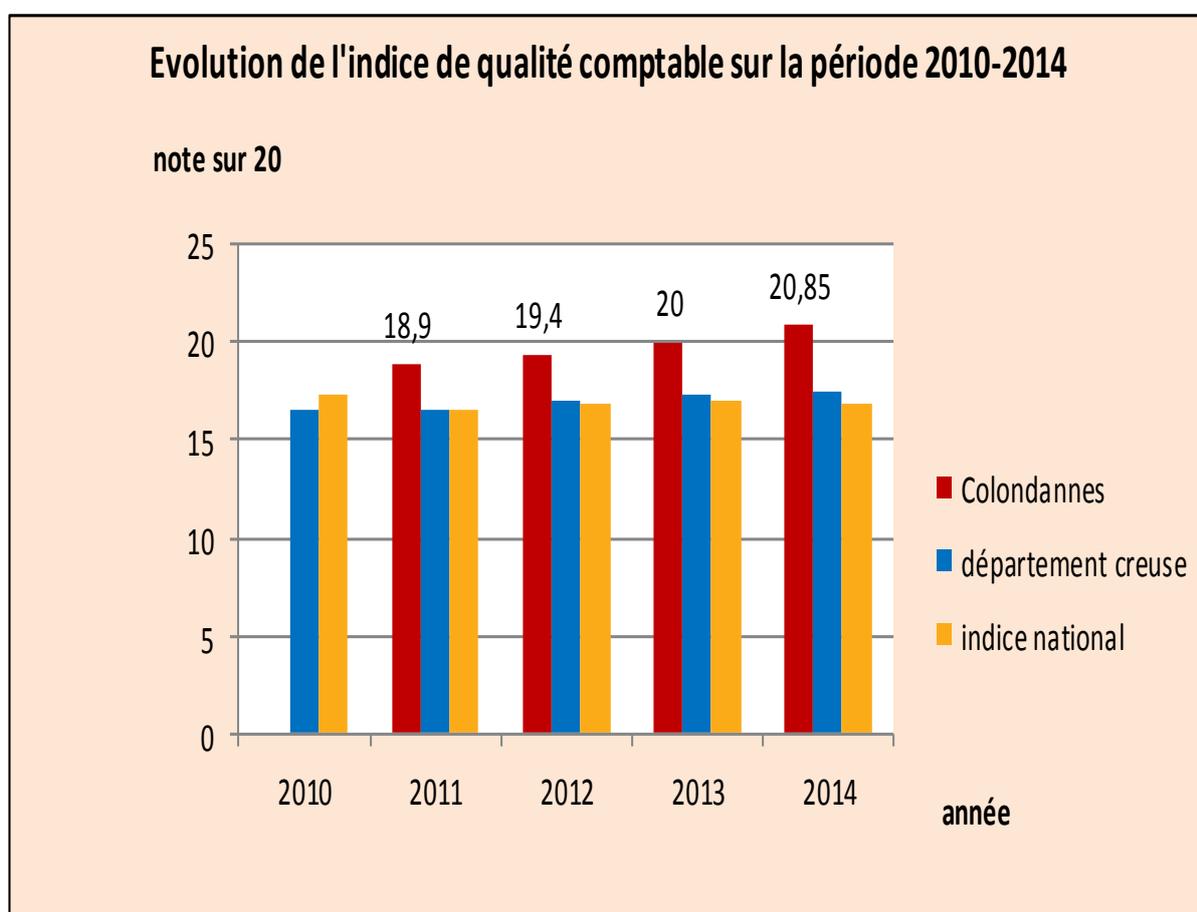
Message de l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)



Le Tétarot

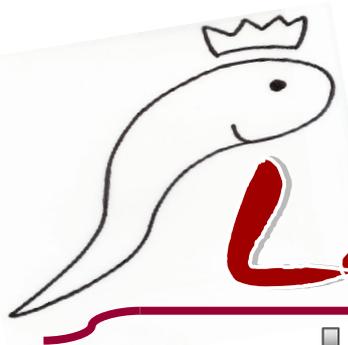
Indice de qualité comptable de la commune de Colondannes

Le rapport annuel d'Indice de Qualité des Comptes Locaux (IQCL) transmis par Mme RICHARD-EYRAUD, comptable public, le 21/10/2015 rend compte d'excellents résultats, comme en témoignent le graphique ci-dessous et l'extrait de son message: « *Je tiens à vous féliciter pour les très bons résultats obtenus. Vous constaterez, que sur l'état « indices », vos résultats sont bien supérieurs à ceux de la moyenne de la Trésorerie (18/20), du département et nationale* »



Taxe Foncière

Soucieux de participer à la défense de la qualité de l'environnement, le conseil municipal a voté une exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB), pendant une durée de 5 ans, des propriétés agricoles exploitées selon le mode de production biologique.



Le Tétarot

Les Associations

Le VIDE-GRENIER
organisé par
**L'ASSOCIATION
MULTI-LOISIRS**

le 20 septembre 2015 a
connu un franc succès,
grâce aux nombreux visi-
teurs mais aussi grâce au
soleil qui a été présent tout
au long de cette journée.



La pesée d'un panier gourmand a été proposée au cours de cette manifestation. Mme Marie-Thérèse Bellamy qui a donné l'estimation la plus proche du poids réel a été déclarée gagnante.

Les organisateurs de l'association multi-loisirs ont eu le plaisir d'être accueillis chaleureusement à son domicile, lors de la visite surprise pour la remise du panier garni.



Prochain
vide-grenier le
3eme
dimanche de
septembre 2016.

Au cours de l'assemblée générale de décembre 2015,

le **COMITE DES FETES** a élu un nouveau secrétaire et souhaité la bienvenue à deux nouveaux membres.



Prochaine
choucroute
le 12 mars
et barbecue
le 9 juillet.



Le Tétarot

Manifestations



COURSES CYCLISTES 2016

12 mars.....Châteauroux– limoges
 6 avril.....Tour du Canton
 20 aout.....tour du limousin
 1er week-end de septembre...Ecoreuil

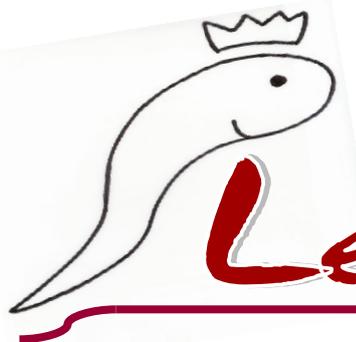


11 NOVEMBRE



L'atelier
 décorations de Noël organisé
 par le conseil
 municipal qui remercie
 vivement les
 animatrices.





Le Tétarot

voeux 2016, repas des anciens



A l'invitation de Valérie Caboche et de son Conseil municipal, les habitants de Colondannes se sont réunis à la salle des loisirs pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Mme le Maire a souhaité la bienvenue à tous ainsi qu'aux nouveaux habitants arrivés récemment sur la commune. Après avoir relaté l'année passée et annoncé les projets à venir, elle n'a pas manqué de remercier le personnel communal, les associations, l'équipe municipale et tous ceux, qui chacun leur niveau, participent à l'animation, la gestion et le maintien de la vie sur le territoire.



Le pot de l'amitié clôturait cette sympathique cérémonie suivie du repas offert par la commune aux Anciens. Dans l'atmosphère d'un repas de famille, l'ambiance festive et chaleureuse jusqu'en fin d'après-midi a réjoui tous les convives.

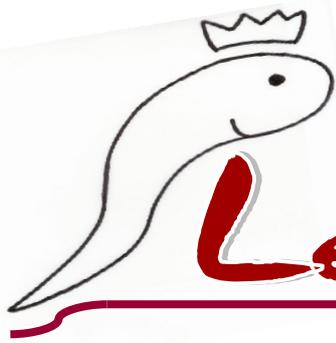
HOMMAGE A LUCIEN CHAPUT, MAIRE HONORAIRE.



La municipalité a tenu également, à rendre hommage à Lucien CHAPUT nommé maire honoraire par M. le Préfet de la Creuse, à la suite de 49 années de fonctions municipales :

- ◆ conseiller municipal de mars 1965 à janvier 1969
- ◆ Adjoint au maire de janvier 1969 à août 1982
- ◆ Maire d'août 1982 à juillet 2008
- ◆ Adjoint au maire de novembre 2008 à mars 2014

Comme l'a souligné Valérie Caboche : « Cette distinction honorifique exprime la reconnaissance de la nation à l'égard de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de leurs concitoyens, dans un esprit de civisme et de bénévolat. »



Le Tétarot

Colondannes en fête !





Tarifs

Tarifs des photocopies en mairie

Format A4: **0.20€**

Format A4 recto-verso et A3: **0.30€**

Format recto-verso: **0.50€**

Location de la salle des loisirs

Gratuite pour les associations ayant au moins un membre habitant sur la commune

Associations extérieures: **60€**

Habitants de la commune: **60€**

Habitants extérieurs à la commune: **220€**

* *Location de vaisselle (par couvert):*

Association de la commune: **gratuit**

Habitant de la commune: **0,50€**

Extérieur à la commune: **1,00€**

Caution : **500€**

* *Participation aux charges:*

0,40€ /kWh

* *Nettoyage de la salle:*

Le nettoyage de la salle peut être fait par les services municipaux pour un forfait de **80€**

* *Désistement*

En cas de désistement moins de 15 jours avant la date prévue, **30%** du prix de la location sera demandée.

L'état des lieux d'entrée est fait le vendredi entre 12h et 13h celui de la sortie le lundi entre 12h et 13h.

Tarifs du cimetière

* *Concessions*

Le prix du mètre carré de terrain du cimetière communal concédé à titre de concession trentenaire s'élève à **51,00€**. Pour les concessions cinquantenaires, le tarif est de **71,50 €** le m2.

* *Caveau communal*

Les montants d'occupation du caveau provisoire communal sont fixés à :

3 premiers mois: **gratuit**

De 3 à 6 mois: **25,00 €** par mois

Au-dessus de 6 mois: **51,00€** par mois

L'occupation de ce caveau provisoire est limitée à un an.

* *Columbarium*

Durées et tarifs d'attribution des cases :

15 ans : **714 €**

30 ans : **1224 €**

50 ans : **1734 €**

* *Dispersion des cendres*

La taxe de dispersion des cendres dans l'espace aménagé à cet effet, dans le cimetière communal est de **41,00 €**

Tarifs de l'eau

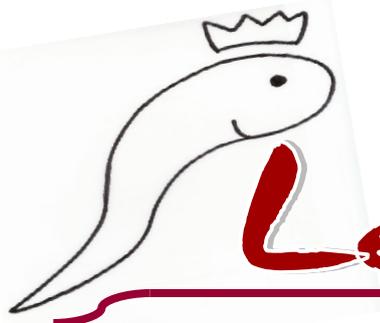
Abonnement annuel : **100.00€**

Consommation:

- tarif été: **1.40€/m3**

- tarif hiver: de 1 à 100m3 = **0.75€/m3**

<100 m3 = **0.70€/m3**



Le Tétarot



Un souvenir de notre commune...

La fontaine de Saint-Rémy:

Les gens s'y rendaient pour se soigner. On lui attribuait le pouvoir de faire marcher les enfants et on allait tremper leurs jambes dedans quand ils avaient du retard. Au début du XXe siècle, on y allait en pèlerinage pour les Rogations. En 1994, la fontaine fût nettoyée et de nombreux objets ont été trouvés (pièces de monnaie, poteries, silex), peut-être des offrandes faites par les personnes qui venaient demander une guérison au Saint ou à la source ou pour faire un vœu.



AVANT

APRES

rétrospective



PROVERBE DE SAISON de Mme de Sévigné:

Que cette année vous soit heureuse; que la paix, le repos et la santé vous tiennent lieu de fortune.



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

Lundi9h à 12h
 Mardi9h à 12h
 Mercredi14h30 à 17h30
 Jeudi14h30 à 17h30
 Vendredi9h à 12h

Nous contacter:

tel et fax: 05.55.89.00.36
 mairie.colondannes@wanadoo.fr

